



Association des Maires de Vaucluse

NEWSLETTER N ° 2

Réalisée avec le concours de



Spécial Commerce

Les solutions anti-crise des maires



L'interview express des 2 co-présidents de l'AMV Jean-François Lovisollo, maire de la Tour d'Aigues, et Pierre Gonzalvez, maire de l'Isle-sur-la-Sorgue

Quelle est la situation des commerçants dans votre commune ?

P.G. : « La réouverture, en mai dernier, s'est bien passée. Les commerçants étaient ravis de retrouver leurs boutiques et leurs clients. Fort heureusement, nous n'avons pas eu à déplorer de fermetures, consécutives à un manque critique de trésorerie. »

J-F.L. : « Ils représentent 30% des emplois locaux dans le Sud Luberon. Outre leur rôle économique, les commerçants incarnent la vie des villages et contribuent à leur attractivité. Mais les habitudes de consommation ont changé, faisant la part belle aux géants d'Internet et à la grande distribution. Ceux qui travaillent en couple ont des difficultés à sortir deux salaires. Au lendemain de l'arrêt des aides, on ne sait pas combien vont survivre. C'est en 2022 et 2023 que l'on pourra faire les comptes. »

Qu'avez-vous pu mettre en place pour soutenir les petits commerçants ?

P.G. : « La communauté de communes a délibéré en décembre et versé, à partir de janvier, des aides directes calculées sur le montant de la Cotisation foncière des entreprises (CFE), en fonction de la perte de chiffre d'affaires. A ce jour 80 entreprises éligibles au fonds ont perçu au total 170 000€. Nous avons aussi lancé une plateforme de commerce en ligne "Mes commerces l'Islois chez moi" avec un système de click and collect et de livraison. Plus d'une cinquantaine de commerçants l'Islois proposent près de 1300 produits (alimentation, décoration, prêt à porter, bijouterie...). La Région est apparue comme un vrai moteur de la compétence économique et de l'aide aux communes. »

J-F.L. : « La région fait beaucoup, le Département de Vaucluse et les intercommunalités accompagnent l'effort, mais sans aides directes le risque de perdre un grand nombre d'activités commerciales a incité ma commune à débloquer une subvention du CCAS pour distribuer un bon d'achat de 20€ par foyer fiscal. Nous avons relancé cette opération en juin (80 000€). Nous avons aussi décidé la gratuité des redevances de terrasse pour 2020 et 2021 (160 000€) et distribué gel et masques aux commerçants. Nous avons mis en place le même dispositif avec le même prestataire de site internet que celui de l'Isle-sur-la-Sorgue. »

Quels changements cette crise a apporté ou voudriez-vous qu'elle apporte ?

P.G. : « Le commerce de proximité, les circuits courts et les produits locaux sont de plus en plus présents sur internet. Les commerçants peuvent ainsi diversifier leurs canaux de distribution. C'est un vrai objectif que de pérenniser maintenant cet effort pour la consommation locale qui va de pair avec ce que nous avons entrepris par ailleurs pour valoriser le patrimoine bâti, les espaces verts et améliorer le cadre de vie en cœur de ville. »

J-F.L. : « Il est normal que l'Etat contrôle ce que les territoires font. Mais nous sommes pris dans un cadre juridique et administratif rigide qui doit évoluer vers plus de souplesse et laisser agir ceux qui ont envie de le faire. Beaucoup de maires ont manifesté leur volonté de soutenir les entreprises présentes sur leur territoire car elles sont au plus près du terrain. Il me semble que ce facteur de souplesse pour des transferts de compétence devrait entrer dans la nouvelle loi de décentralisation, dite '4D'. »

Soutien à l'activité économique de proximité

Depuis le début de la crise, les maires manifestent leur volonté de soutenir les activités économiques de proximité

L'action des maires pour alerter les pouvoirs publics a commencé le 14 avril 2020 avec un premier courrier adressé au Président Macron demandant d'assouplir les règles permettant aux collectivités locales, communes et intercommunalités, d'intervenir directement dans le soutien aux activités économiques.

Renaud Muselier a été sollicité le 4 mai pour envisager des « conventions » avec le Conseil régional - seul compétent pour verser des aides directes au secteur économique - afin que les maires puissent venir au secours des entreprises et commerces de leurs communes. Cette demande fait suite au contexte de début de crise : les communes et les intercommunalités apportent alors directement des réponses aux besoins des habitants - y compris en participant financièrement aux décisions prises par l'Etat - au-delà même de leur champ de compétence, comme pour la fourniture de masques par exemple. Il paraît donc logique d'agir pour maintenir ces activités qui animent, au quotidien, la vie de nos villes et villages et ceux qui se battent pour maintenir leur travail.

Le premier ministre est alors sollicité :

- pour signaler que « les grandes surfaces vendent tout, pendant que leurs concurrents (petits commerces de proximité) ont leur rideau baissé ! » (Courrier du 1er novembre).
- pour le réexamen des activités pouvant être à nouveau ouvertes au public, surtout celles qui peuvent se développer dans le cadre de prises de rendez-vous préalables (Courrier du 5 novembre).
- les maires attirent enfin l'attention sur le drame social, psychologique qui est en train de se jouer avec ces mesures de confinement (Courrier du 16 novembre)

L'Association des Maires de Vaucluse s'est également tournée vers Maurice Chabert, alors président du Conseil départemental de Vaucluse, et Renaud Muselier pour un partenariat avec les communes les intercommunalités qui accompagnent la numérisation des commerces (« Click and Collect ») par un courrier du 25 novembre.

[CONSULTER LE COURRIER DU 14 AVRIL AU PRÉSIDENT EMMANUEL MACRON](#)

[CONSULTER LE COURRIER DU 4 MAI AU PRÉSIDENT RENAUD MUSELIER](#)

[CONSULTER LES 3 COURRIERS AU PREMIER MINISTRE JEAN CASTEX](#)

[CONSULTER LES 2 COURRIERS AUX PRÉSIDENTS MAURICE CHABERT ET RENAUD MUSELIER](#)

Les nouvelles aides économiques régionales



Pour accompagner le mouvement de réouverture du 19 mai, deux nouveaux dispositifs ont été votés par le Conseil régional fin avril :

- L'aide au loyer du mois d'avril 2021 dotée de 500€. Un peu moins de 3000 entreprises, commerçants, restaurateurs, artisans ont pu en bénéficier grâce à une enveloppe de 1,45M€. Pour ceux concernés par une interdiction d'accueil du public, l'aide est versée depuis le mois de mai.
- Le chèque réouverture, proprement dit, de 1 000 à 5 000€, s'adresse aux entreprises créées avant le 31 mars 2020 (50 000€ à 2 M€ de chiffre d'affaires HT) et relevant notamment des secteurs de la restauration, de l'hébergement touristique, des discothèques, des salles de sport, des lieux d'exposition... la Région engage 1,8M€ sur ce volet.

[DÉCOUVREZ ICI L'ESPACE RÉSERVÉ AUX MAIRES DE LA RÉGION SUD](#)

Des initiatives communes pour le commerce de centre-ville



Ma boutique à l'essai est un concept de redynamisation des centres-villes créé en 2013. L'idée est de proposer à des personnes qui souhaitent ouvrir un commerce de tester leur projet au sein d'une boutique pilote pendant plusieurs mois. Le futur commerçant bénéficie d'un accompagnement avant et après l'ouverture de sa boutique grâce aux partenaires locaux associés à l'opération qui permet aux petites et moyennes villes de lutter contre la « vacance commerciale ». Plus de 120 boutiques à l'essai ont été lancées par l'association avec un taux de transformation de plus de 80 % ; 25 de ces ouvertures se sont faites en 2020. L'objectif est de constituer un réseau national d'appui et d'échange pour les boutiques à l'essai afin de redynamiser les centres villes et d'encourager l'esprit d'entreprendre.

WWW.MABOUTIQUEALESSAI.FR

Projet de réduction de la taxe sur les surfaces commerciales

La loi de finances 2021 prévoit (Art. 136) que les petites surfaces commerciales de moins de 600 m² exploitées par une même enseigne vont pouvoir bénéficier d'une exonération de 20% du taux de la Taxe sur les surfaces commerciales (Tascom) si leur chiffre d'affaires au m² ne dépasse pas 3 800€.

[CONSULTER L'ARTICLE 136](#)

PUBLIEZ LOCAL !



le c h o du mardi
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

www.echodumardi.com

le seul média économique 100% Vaucluse
habilité à publier les annonces légales,
les appels d'offres et les ventes aux enchères !



Immeuble le Saphir Bâtiment A n°110

477, avenue Jules Verne

84700 Sorgues

Tel. 04 90 85 43 64

Courriel : contact@amv84.fr

www.amv84.fr

 Facebook  Tweet  Share